

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU DIAMARE  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MERI  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
FAR NORTH REGIONAL DELEGATION  
\*\*\*\*\*  
DIAMARE DIVISIONAL DELEGATION  
\*\*\*\*\*  
MERI, COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC  
CONTRACTS

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°\_003/\_AONO/C.MERI/CIPM/AI/2025 DU \_17/07/2025\_ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE  
REBOISEMENT DU SITE DE L'OPÉRATION SAHEL VERT DE TCHAKIDJEBE DANS LA COMMUNE DE MERI,  
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public (RT-MINEPDED), EXERCICE 2025

IMPUTATIONS : 59 28 002 06 641350 464211 931

AUTORISATIONS DE DEPENSES : JA04315

#### 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Meri, Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de reboisement du site de l'Opération Sahel Vert de Tchakidjebé dans la Commune de MERI, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

#### 2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Les travaux préparatoires ;
- Acquisition des équipements de gardiennage ;
- Acquisition du matériel végétal et du matériel de fertilisation ;
- Activités de plantation ;
- Sécurisation du site.

#### 3. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de dix millions (10 000 000) Francs CFA

#### 4. DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la mise en œuvre des travaux est de Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Ces délais comprennent les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et courrent à compter des dates de notification d'Ordre de Service de commençer la prestation.

Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

#### 5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux similaires.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les travaux après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

#### 6. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Publics de la Commune de Meri (Ressources Transférées, MINEPDED) Exercice 2025, Imputation : 59 28 002 06 641350 464211 931, N° Autorisation de Dépense : JA04315 pour un coût estimatif global de Dix millions (10 000 000) Francs CFA.

#### 7. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour ce Dossier d'Appel d'Offres est hors ligne.

#### 8. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à Deux cent mille (200 000) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec le Dossier d'Appel

d'Offres concerné est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de MERI. Numéro téléphone : 699 80 44 37, BP : 23 MERI, E-Mail: [communedemerri@gmail.com](mailto:communedemerri@gmail.com)

#### 10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de Meri à Meri ; Numéro téléphone : 699 80 44 37, BP : 23 MERI, E-Mail: [communedemerri@gmail.com](mailto:communedemerri@gmail.com) dès publication du présent avis.

**NB :** une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **Quinze mille (15 000) Francs CFA** payable auprès du Receveur municipal de la commune de Meri sera exigible comme pièce constitutive de l'offre administrative.

#### 11. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais devra être transmise par le soumissionnaire au plus tard le **08/08/2025 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°\_003\_/AONO/C.MERI/CIPM/AI/2025 DU 17/07/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU SITE DE L'OPÉRATION SAHEL VERT DE TCHAKIDJEBE DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD**

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public (RT-MINEPDED), EXERCICE 2025

IMPUTATION : 59 28 002 06 641350 464211 931

N° AUTORISATION DE DEPENSE : JA04315

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

*Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

#### 12. RECEVABILITÉ DES PLIS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et envoyées sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et conformément à la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics sera déclarée irrecevable. Il s'agit notamment de:

- l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics accompagné du récépissé de la Caisse de Dépot et de Consignation (CDEC) ;
- Le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours ;
- Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec le Dossier d'Appel d'Offres concernée est considérée comme absente ;
- La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le **08/08/2025 à 11 heures** précises dans la salle de réunion de la Commune de Méri, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier et dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejettée.

#### 14. CRITÈRES D'ÉVALUATION

##### 15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis conformément à la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ;

- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 70% des critères essentiels ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le Maître d'Ouvrage)
- de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

#### **15.2 Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires portent à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

**NB : Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ou 24 OUI /34 seront examinées pour la suite de la procédure.**

#### **15. ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Maire de la Commune de Meri, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Secrétariat Général de la Commune de Meri, TEL : 694 49 39 29

#### **18. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro .....

#### **Ampliations :**

- PREFET/DIAWARE (pour information)
- DOMAP/DIAWARE (pour information)
- MINMAP/DOGM (pour information)
- MINEDD/DIAWARE (pour information)
- SIPREFET/MERI (pour information)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDR)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour large diffusion)
- AFFIDAGE (pour information)
- CHRONOARCHIVE



Meri, le 17/07/2025

Le Maire  
Maître d'Ouvrage